

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 01 AVRIL 2019**

Délibération : **N° 2019-04- 54**  
 OBJET : **SUPPRESSION / CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS**  
 Nomenclature : **4.1.1**

**En exercice** : 29 membres  
**Présents** : 21  
**Pouvoirs** : 6  
**Absents** : 27  
**Votants** : 2

Délibération comportant :  
 Annexe : /

Le un avril deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt deux mars deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENEC

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE, Valérie ROBERT donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Hélène JALIN donne pouvoir à Alain BLANCHARD

**Les membres absents** : Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON

**Rapporteur** : Madame Catherine CADOU

Considérant la diminution en 2018 du nombre de contrats aidés – 9 000 en région Pays de la Loire en 2017, 5 000 en 2018 ;

Considérant que la commune, en proposant la pérennisation d'un contrat d'avenir au terme d'une durée de 3 ans, s'inscrit dans les objectifs fixés aux employeurs dans le cadre des nouveaux contrats dénommés « parcours emploi compétences », à savoir transfert de compétences, tutorat, formation et capacité à pérenniser l'emploi.

**Il est proposé la création d'1 emploi d'adjoint administratif au sein du service vie locale en vue de la pérennisation d'un poste occupé dans le cadre d'un contrat d'avenir à compter du 17 mai 2019.**

Vu la présentation faite en commission Ressources le 19 mars 2019,

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

**- D'EMETTRE un avis favorable à la modification du tableau des effectifs proposée ci-dessus.**

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 01 avril 2019  
 Le Maire, Alain ROYER.

Accusé de réception en préfecture  
 044-214402097-201904012019-04-54-DE  
 Date de télétransmission : 03/04/2019  
 Date de réception préfecture : 03/04/2019